

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1025 bis promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 1025

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté du 3 octobre 1939 promulguant à la Côte française des Somalis le décret du 29 mars 1936 fixant le nombre, le siège et le ressort des tribunaux militaires permanents établis aux colonies en temps de guerre, déterminant les autorités militaires auxquelles sont dévolus les pouvoirs attribués par la loi au général commandant la circonscription territoriale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret du 24 janvier 1937 fixant le siège et le ressort des tribunaux militaires de cassation permanents institués pour le temps de guerre. A rt. 2. — Le présent arrêté sera enregistré au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.